

## L'ATELIER « CAFÉ-PLUME » DU VENDREDI MATIN SESSION I / SAISON 2023-2024

### Atelier mensuel d'écriture créative pour adultes

#### DESRIPTIF

Un atelier léger léger pour laisser glisser sa plume autour d'un café ou thé offerts : jeux d'écriture, incursions dans l'imaginaire, propositions autobiographiques, détours poétiques... On ne se refusera rien, pas même la bonne humeur !

#### ANIMATION

Sylvie Callet, écrivaine, coach en écriture, animatrice d'ateliers d'écriture – <http://www.atout-écriture.fr>

#### OÙ ? QUAND ?

Les vendredis de 10 h à 12h30 au Papyrus 102 rue Lamartine à Villefranche (derrière la gare) : **15 septembre, 13 octobre, 17 novembre, 15 décembre 2023.**  
La séance du 15 décembre sera suivie d'un apéro partagé de 12h30 à 14h30.

#### PRÉREQUIS

Pour adultes – Débutants bienvenus. Les participants à l'atelier Café-Plume session 2 - 2022/2023 sont prioritaires pour s'inscrire à cette session jusqu'au 30 juin 2023 et pour la session II (dates sous réserve : 2 février, 8 mars, 5 avril, 17 mai 2024). 8 participants maximum.

#### À NOTER !

Engagement pour les 4 séances. Aucune séance manquée ne sera transmise ni remboursée, sauf en cas de maladie grave (certificat médical à l'appui).  
**Ponctualité et régularité vivement souhaitées.**

#### MATÉRIEL DEMANDÉ

- Support pour écrire (feuilles, grand cahier... au choix) + trousse garnie
- Pochette pour classer les documents remis et les textes produits.

#### INSCRIPTION

Inscription assortie d'arrhes + adhésion au plus tard le **10 septembre 2023.**  
**Formulaire d'inscription à compléter en page 2.**  
Avant de vous inscrire, vérifiez que l'atelier ne soit pas complet : par mail [écriture-papyrus@orange.fr](mailto:écriture-papyrus@orange.fr) ou sur le site <http://écriture-papyrus.com>

**TARIF - règlement par chèque(s) à Écriture & Papyrus ou \*virement : 125 €**  
**Arrhes à l'inscription : 45 € + Solde à remettre le premier jour du stage : 80 € +**  
**Adhésion membre de soutien 2023-2024 à l'inscription : 10 € minimum.**

\*Pour règlement par virement bancaire :

Assoc. Écriture & Papyrus BIC **AGRIFRPP878** - IBAN **FR76 1780 6008 6573 6788 6400 019**



\*

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2023-2024

à imprimer et renvoyer complété, daté et signé à :  
Écriture & Papyrus, 102 rue Lamartine, 69400 Villefranche-sur-Saône

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tel portable : .....

Adresse e-mail (obligatoire - écrire très lisiblement) : .....

Personne à contacter si besoin (nom + tel) : .....

Je m'inscris à l'atelier ou stage intitulé **CAFE-PLUME SESSION I**

qui aura lieu (date-s-) : **15 septembre, 13 octobre, 17 novembre, 15 décembre 2023.**

Je joins à mon inscription **un chèque d'arrhes d'un montant de 45 euros** à l'ordre d'Écriture & Papyrus.

Si je ne suis pas encore adhérent(e) pour l'année scolaire en cours, je joins à mon inscription **un chèque d'adhésion séparé, d'un montant de 10,00 € minimum**, libellé à l'ordre d'Écriture & Papyrus.

Je peux également régler mon adhésion directement sur le site de Hello Asso :  
<https://www.helloasso.com/associations/ecriture-papyrus/adhesions/membre-de-soutien>

**Mon chèque d'adhésion de membre de soutien sera encaissé dans tous les cas.**

Un numéro d'adhérent me sera attribué pour l'année scolaire en cours.

Je recevrai une **confirmation d'inscription** + notice explicative si besoin **au plus tard une semaine avant le début de l'atelier ou stage. Merci d'être patient.e !**

*En cas d'annulation de l'atelier ou stage par Écriture & Papyrus (si le nombre de participants inscrits n'est pas suffisant) ou en cas de refus d'inscription (si le nombre maximum de participants est atteint) je serai prévenu(e) par courriel ou téléphone et **mon chèque d'arrhes sera détruit. En cas d'annulation de ma part, mon chèque d'arrhes sera encaissé par Écriture & Papyrus, sauf annulation en cas de raison grave (justificatif exigé).***

*Pour les ateliers réguliers et stages de plusieurs jours : les séances manquées ne donneront lieu à aucun remboursement ou dédommagement.*

**Les séances qui ne pourraient avoir lieu en présentiel (pour cause de confinement ou autre empêchement majeur) seront soit reportées à une date ultérieure, soit remplacées par des séances par e-mail et/ou par conférence téléphonique.**

*La cotisation annuelle – septembre à août - obligatoire et nominative, est fixée à **10 euros minimum.***

**Date**

**Mention à recopier : « Bon pour accord »**

**Signature**